



# LE SAVIEZ-VOUS ?

## Les toilettes ne sont pas une poubelle !

Les lingettes jetables sont un véritable fléau pour les réseaux d'assainissement. Il est interdit de les jeter dans les toilettes ! Elles bouchent les canalisations, endommagent les pompes, ce qui nuit au bon traitement des eaux usées. **Même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires ou qu'elles sont biodégradables, n'en tenez pas compte, jetez les impérativement à la poubelle.**

**Tout ne peut pas être jeté dans le réseau d'assainissement**



Voici une liste de produits qui doivent impérativement être déposés dans les poubelles ou en déchetterie et qu'il est strictement interdit de jeter dans le réseau d'assainissement :

- ▶ Lingettes de tous types (nettoyage ou hygiène).
- ▶ Protections féminines (tampons, applicateurs, emballages, serviettes hygiéniques...), préservatifs, couches pour bébés, rouleaux de papier toilette.
- ▶ Graisses et huiles domestiques ou professionnelles.
- ▶ Huiles de vidange, solvants, fonds de peinture, acides et produits chimiques
- ▶ Produits phytosanitaires de jardin et notamment les désherbants

Ces produits représentent un **fléau pour les réseaux d'assainissement**.

Il est impératif de ne pas les jeter dans les cuvettes des toilettes, éviers, grilles d'égouts.

Les graisses et les lingettes rejetées dans vos toilettes peuvent créer des bouchons dans vos canalisations et des débordements.



« Déchets interdits »  
+  
Réseaux  
=  
Interventions plus fréquentes  
=  
Facture d'eau plus importante